



Bruxelles, le 20 décembre 2018
(OR. en)

15766/18

FIN 1045
ASEM 12
MAMA 235
COEST 271
DEVGEN 250
CONOP 126

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 décembre 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13767/18 FIN 844 ASIM 139 MAMA 169 COEST 213 DEVGEN 181 CONOP 117
Objet:	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 14/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé "Centres d'excellence de l'UE dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire: des progrès sont encore nécessaires" (20 décembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le rapport spécial n° 14/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé "Centres d'excellence de l'UE dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire: des progrès sont encore nécessaires", adoptées par le Conseil lors de sa 3666^e session tenue le 20 décembre 2018.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT SPÉCIAL N° 14/2018 DE LA COUR
DES COMPTES EUROPÉENNE INTITULÉ "CENTRES D'EXCELLENCE DE L'UE
DANS LES DOMAINES CHIMIQUE, BIOLOGIQUE, RADIOLOGIQUE ET
NUCLÉAIRE: DES PROGRÈS SONT ENCORE NÉCESSAIRES"**

1. Le Conseil salue le rapport spécial n° 14/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé "Centres d'excellence de l'UE dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire: des progrès sont encore nécessaires", ainsi que ses conclusions, selon lesquelles l'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE est un des principaux instruments permettant d'atténuer les menaces et les risques CBRN provenant de l'extérieur de l'UE.
2. Le Conseil note que l'un des principaux objectifs de cet audit de la performance consacré à l'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE était d'examiner les mesures prises par le SEAE et la Commission pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport spécial n° 17/2014 ("L'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE peut- elle contribuer efficacement à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires provenant de l'extérieur de l'UE?"), qui portait sur la structure organisationnelle de l'initiative.
3. Le Conseil prend note des recommandations formulées dans le rapport spécial, qui visent à remédier aux insuffisances mises au jour au cours de l'audit de la performance et à renforcer encore l'initiative et à la pérenniser.
4. Le Conseil note avec satisfaction que la Commission et le SEAE ont intégralement mis en œuvre trois des six recommandations formulées dans notre rapport spécial n° 17/2014, tandis que deux autres ont été partiellement mises en œuvre. Par conséquent, les pays partenaires sont à présent davantage associés au lancement et à la mise en œuvre des projets, l'organisation au niveau régional a été renforcée et la coopération entre les organismes de décision et de mise en œuvre s'est améliorée.

5. Nonobstant les progrès réalisés, le Conseil prend note de la conclusion du rapport spécial selon laquelle de nombreuses difficultés subsistent. En effet, le rapport spécial indique que la hiérarchisation des activités en fonction des risques doit encore être mise en œuvre, la gouvernance dans les domaines CBRN s'est renforcée et la coopération régionale s'est intensifiée, mais des obstacles importants demeurent, et le suivi et l'évaluation doivent être renforcés. Selon la Cour des comptes, des progrès supplémentaires doivent aussi être réalisés en ce qui concerne la participation des délégations de l'UE et la rapidité de mise en œuvre des projets.
6. En conséquence, le Conseil invite la Commission et le SEAE à mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes, et notamment à:
- classer les activités par ordre de priorité sur la base d'une évaluation des risques systémiques;
 - renforcer la dimension régionale de l'initiative;
 - renforcer davantage le rôle joué par les délégations de l'UE dans le cadre de l'initiative;
 - rechercher les synergies potentielles et les autres sources de financement possibles;
 - renforcer l'obligation de rendre compte et la visibilité des activités et des résultats en améliorant le suivi et l'évaluation;
 - remanier le portail web afin de permettre un accès aisé à toutes les informations sur les activités de l'initiative.
7. Enfin, le Conseil attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations actualisées sur la mise en œuvre et les résultats des projets soutenus au titre de l'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE.
-